



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la convocation : 15 juillet 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

### SÉANCE du 22 JUILLET 2025 2025 / 34

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Amaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : Mme FILET Marie-Claude (procuration donnée à Mme SANDRIN Annie, M. PACCOUD Christian (procuration donnée à M. MANIGAND Hervé).

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET : INSTALLATION D'UNE STATION GNSS AU STADE DE FOOT

Le réseau TERIA, géré par la société EXAGONE, a été développé à partir de 2005 sous l'impulsion de l'Ordre des Géomètres-Experts Français dans le but d'avoir un outil de géolocalisation en temps réel avec une précision centimétrique. Initialement prévu pour le géoréférencement des travaux des Géomètres-Experts (divisions de propriété, aménagement foncier...) il est utilisé aujourd'hui dans de nombreux secteurs d'activités tels l'agriculture, le BTP, la topographie... À l'heure actuelle, le réseau est constitué d'environ 220 stations GNSS permanentes sur tout le territoire métropolitain et une partie des DROM COM. Ces stations, en observant de manière continue les signaux issus des satellites GNSS calculent des « corrections » qui permettent aux utilisateurs du réseau de se géolocaliser de manière très précise. En outre, dans le cadre de son partenariat public/privé avec l'IGN, la société EXAGONE met gratuitement à disposition les données de ses stations à posteriori à des fins d'études et de recherches.

Pour les besoins de l'exploitation de son réseau, EXAGONE, qui recherche dans le secteur de Grièges un bâtiment pour l'installation d'une station GNSS permanente, consistant en une antenne passive n'émettant pas de signaux, a sollicité la commune afin d'installer cette station sur le toit des vestiaires du stade de foot.

Cette installation serait formalisée par un contrat de mise à disposition autorisant la Société EXAGONE à occuper un emplacement situé aux vestiaires du stade et destiné à être aménagé aux fins de recevoir la station GNSS pour une durée de six ans. En contrepartie, la société EXAGONE verserait une redevance d'occupation d'un montant annuel de 400 € TTC.

Cet exposé entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions,**  
**EMET un avis favorable à l'installation d'une station GNSS sur le toit des vestiaires du stade,**  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'un emplacement entre la commune de Grièges et la société EXAGONE dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY